

# **RESEAU SUR LA FILIERE RIZ AU MALI**

## **BULLETIN 00**

**Août 2001**

## EDITORIAL

La contribution du secteur rizicole est évaluée à 4% du PIB national (DNAMR, Bilan campagne agricole 1999/2 000). L'objectif principal de développement de la filière est d'accroître ce taux par une réduction significative des importations et par une stabilisation poussée de l'offre et du prix du riz dans les grandes villes. La stratégie de développement de la filière riz est orientée en priorité sur le système de production irrigué, plus rentable et possédant une plus grande compétitivité. Elle vise la consolidation des acquis en matière de production et l'accroissement de la compétitivité du riz sur les marchés sous-régionaux.

L'amélioration de la compétitivité de la filière passe entre autres par une bonne gestion d'informations de qualité. Or, les informations actuellement disponibles demeurent encore dispersées, peu fiables et ne prennent pas en compte les besoins réels des producteurs pour une meilleure prise de décision.

C'est pourquoi, la mise en place d'un système d'information orienté vers les principaux acteurs en vue d'améliorer la performance de la filière (réseau des chambres d'agriculture, producteurs, services techniques d'appui à la filière riz) est apparue comme une nécessité.

Le réseau riz au Mali est né en exécution des recommandations de l'atelier tenu du 27 au 29 Avril 1999 à Bamako, à l'Institut du Sahel sur la problématique de la filière riz au Mali. Organisé avec l'appui du CIRAD, de l'Institut du Sahel et de la Coopération française, cet atelier a regroupé un large éventail d'acteurs (producteurs et transformateurs), d'organismes et d'associations impliqués dans le suivi de la filière riz au Mali.

Les participants à cet atelier ont émis le souhait que le réseau soit un cadre de concertation ouvert à l'ensemble des acteurs concernés par la filière. Pour assurer le pilotage et la coordination des activités ont été mis en place : un organe d'animation dénommé « Comité d'animation » et un organe de coordination assumé par l'APCAM.

Le comité d'animation est composé de l'APCAM, de l'OMA/ PASIDMA, de la DNSI, de l'IER, de la CPS/MDR, de la DNAMR, de la DNCC et de l'INSAH. Compte tenu de la particularité de la filière riz, les syndicats des producteurs de la zone Office du Niger ont été conviés à siéger au sein du comité d'animation.

L'initiative de la création du réseau s'inscrit dans le cadre du projet « Observatoire Riz en Afrique de l'Ouest » dont le CIRAD assure la coordination. Cet observatoire a déjà suscité la création d'un réseau dans les pays comme la Guinée, le Sénégal et le Mali.

Le but à terme de cette dynamique régionale est de mettre en place un mécanisme de traitement de l'information commun à plusieurs pays de la sous-région et de monter un système d'échanges réguliers et pertinents d'informations telles que les prix, la production, les flux commerciaux, l'impact des politiques sectorielles, etc. pour le développement des filières agricoles.

Ainsi, le réseau riz au Mali vise à instaurer un cadre de concertation pour débattre des questions liées à la production, à la mise en marché du produit et à l'environnement de la filière. L'une des activités majeures et permanentes du réseau est de mettre à la disposition des acteurs, les informations fiables dont ils ont besoin et susceptibles de faciliter la prise de décision sur des questions intéressant la filière. Cette activité se fait en partie à travers la diffusion du présent bulletin.

Pour sa première année, le réseau a réalisé outre l'organisation des réunions du comité, la tenue des rencontres sur le bilan de la campagne et un atelier méthodologique sur le calcul des coûts de production ainsi que sur l'estimation des rendements.

L'édition du présent bulletin participe donc de l'exécution des activités du Réseau sur la filière Riz au Mali. Ce numéro zéro tente de mettre à la disposition des acteurs des informations d'ordre général axées sur la stratégie de développement et l'état actuel de la filière Riz et sur des aspects économiques et institutionnels (le marché international et les accords de l'organisation mondiale du commerce).

Nous demandons à vous, chers lecteurs, de nous faire parvenir vos commentaires et suggestions qui sont les bienvenus afin d'améliorer cet outil qui est le votre.

**La coordination du réseau**

## GRANDES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE RIZICOLE AU MALI

La stratégie de développement de la filière rizicole pourrait être un complément valable au développement du secteur rural du Mali. Cette stratégie s'intègre parfaitement dans celle du développement de l'irrigation et celle du développement des infrastructures rurales qui suivent une approche transversale – c'est à dire appuyer tous les secteurs et filières par une meilleure infrastructure routière et hydro-agricole. La stratégie de la filière riz serait une approche d'intégration verticale : toutes les contraintes pour la croissance durable de la production et des revenus en aval et en amont de la production sont prises en compte et des solutions sont développées.

L'avantage d'instaurer une stratégie de filière comme instrument de gestion serait que la réponse de l'Etat malien et des bailleurs de fonds aux multiples problèmes de la filière riz dans le sens d'une meilleure cohérence des actions. Le fait qu'au Mali la production de riz c'est géographiquement relativement concentré et qu'elle est plus orientée à la commercialisation qu'à la consommation, ce qui demande un système d'appui bien structuré, peut justifier une telle approche de filière. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'intervention de la communauté Européenne dans la filière riz dans le cadre du programme du 8<sup>ème</sup> FED.

### **Contenu de la stratégie : objectifs, questions clefs, structure de gestion, besoins de financement.**

L'objectif global du développement de la filière a été formulé comme suit : renforcer de façon durable la compétitivité de la filière riz au Mali. La justification de cet objectif est la situation de compétitivité relativement bonne par laquelle la filière se caractérise actuellement, avec des bénéfices pour les producteurs, les consommateurs et l'Etat. Maintenir la compétitivité est par conséquent un objectif justifié, réaliste et souhaitable au point de vue socio-économique.

Trois objectifs opérationnels ont été définis afin d'atteindre l'objectif global : (i) maintenir l'infrastructure hydro-agricole existante et future à l'état neuf et assurer son exploitation durable, (ii) exploiter la base de production existante de façon optimale, et (iii) agrandir l'infrastructure hydro- agricole de production. Les grands axes d'intervention ont été formulés pour chaque objectif opérationnel, la formulation d'une stratégie de développement doit également tenir compte des orientations d'économie politique et institutionnelle. Ces orientations concernent en particulier : (i) le rôle de l'Etat par rapport au secteur privé, (ii) l'approche projet au lieu d'une approche institutionnelle de développement et (iii) l'intégration verticale du développement de la filière au lieu d'une poursuite d'intervention transversale. Ces orientations ensemble avec les objectifs, constituent le cadre pour les interventions de l'Etat et des bailleurs de fonds et de leur opérateur sur le terrain. Il est considéré :

- Que l'Etat continue à prendre trop de responsabilité dans la gestion et l'entretien des infrastructures hydro-agricoles, ce qui représentent non seulement une charge financière supplémentaire. La gestion et l'entretien sont des activités que les organisations propres des agriculteurs peuvent au moins à long terme, faire mieux et à un moindre coût.
- Que les bailleurs de fonds poursuivent une stratégie trop orienté vers les projets et programme autonomes, au lieu d'interventions mieux harmonisées et gérées par les structures d'Etat existant. Ceci semble nécessaire en vue d'améliorer la durabilité des interventions. En effet, les bailleurs de fonds doivent assurer le financement et appuyer, mais non effectues la coordination et le pilotage des interventions dans la filière.
- Que l'intégration verticale pourrait, contrairement aux programmes existants ( PNIR et PASAOP) faciliter un pilotage et un suivi qui assure que les contraintes soient identifiées dans le contexte de leur importance pour l'ensemble de la filière.

## LES PARTENAIRES AU SECOURS DE LA FILIERE RIZ AU MALI

Depuis le 4 juin 2001, une convention de financement a été signée entre l'Union Européenne et le Gouvernement du Mali en faveur de la production rizicole. Cette aide, sous la forme d'une aide non remboursable de 16 millions d'Euros, soient environ 10 milliards de francs cfa., est apportée par le 8<sup>ème</sup> Fonds Européen de Développement (8<sup>º</sup> FED), régi par la Convention de Lomé IV bis signée entre les Etats ACP et les pays de l'Union Européenne. Elle porte sur un programme de cinq années.

Le programme comprends trois volets autonomes, bien que complémentaires, qui sont :

- la réhabilitation du périmètre de Boky Wéré (1250 ha) à l'Office du Niger et du réseau primaire en amont, avec le revêtement en latérite des crêtes des digues de l'adducteur primaire du Macina ;
- la promotion des périmètres villageois irrigués par pompage dans la 5<sup>ème</sup> région et portant sur 1200 ha et 250 PIV autonomes et fonctionnels en fin de projet.
- la mise en place d'un système d'information économique et technique d'envergure nationale, destiné aux producteurs, aux services de l'administration et à l'ensemble des opérateurs,.

La supervision générale du programme est assurée par la Cellule de Planification et de Statistique du MDR (CPS), et la maîtrise d'œuvre déléguée est répartie en fonction des situations : l'Office du Niger, la Chambre d'Agriculture de Ségou et l'IER assumant le premier volet ; le MDR et la Cellule de pilotage et de gestion du VRES (Valorisation des Ressources en Eaux de Surface) poursuivant l'action entreprise depuis une dizaine d'années dans la région de Mopti ; et enfin la CPS et l'APCAM étant chargées de gérer les activités d'information sur la production et la filière.

Concernant ce dernier volet, la CPS reçoit et traite les informations nécessaires au suivi et au pilotage de la politique de la filière rizicole, alors que l'APCAM diffuse les informations techniques sur la production et la filière rizicoles ainsi que sur les marchés du riz.

Conformément à la politique nationale, ce programme fait du mouvement associatif paysan un axe majeur de son intervention. La viabilité du programme est assurée par l'accroissement des compétences et la responsabilisation des opérateurs avec notamment la promotion d'organisations paysannes autonomes.

## L'ACCORD AGRICOLE DE L'OMC

A l'issu de 8 ans de négociations internationales, 123 pays ont signé en avril 1994 l'accord dit « de Marrakech » portant sur les règles du commerce international. Cet accord donne naissance en janvier 1995 à l'OMC (organisation mondiale du commerce), cadre de négociations et organe de réglementation. **Une des nouveautés de cet accord est qu'il comporte un volet agricole.** La signature de l'accord agricole engage les pays sur trois domaines :

- Faciliter l'accès au marché par la baisse des niveaux de protection (- 36% en consolidé et - 15% minimum par produit) et une plus grande ouverture aux importations.
- Diminuer certaines catégories de soutien interne (c'est-à-dire le soutien monétaire de l'Etat aux producteurs agricoles) par la diminution du soutien au prix, des aides directes et de certaines subventions.
- Baisser les subventions à l'exportation de 36% et les volumes exportés avec subvention de 21%. Les aides à la commercialisation et aux transports ne sont pas concernées.

Les pays développés ont 6 ans pour mettre en œuvre cet accord et les pays en développement 10. Les PMA sont dispensés de réductions et les autres pays en développement s'engagent sur des réductions à hauteur de 2/3 des objectifs (24% au lieu de 36, par exemple). A travers la signature de « **la décision de Marrakech** », les pays développés se sont engagés à soutenir les pays importateurs nets de produits alimentaires au moyen d'une aide alimentaire ou de subventions au développement rural.

**Les conséquences pour les pays importateurs nets de produits agricoles (cas du Mali) :** La première conséquence de l'application de l'accord est la croissance effective de la facture alimentaire des pays importateurs nets de produits agricoles (FAO, 1998). La seconde est que les mesures de politiques agricoles encore autorisées sont pour la plupart trop coûteuses pour des PMA. Leurs marges d'actions sont donc très restreintes. Par contre, l'Europe et les Etats-Unis disposent encore d'une large palette d'interventions. Non seulement, ils ont les moyens de mettre en œuvre des mesures de soutien interne encore autorisées (aides découplées par exemple : soutien aux revenus) mais en plus ils sont favorisés car certains instruments abondamment utilisés ne sont pas concernés par l'accord. Les pays développés pratiquent encore massivement les subventions à l'exportation et leurs marchés sont toujours bien protégés malgré les baisses effectives de droits de douanes. Il faut signaler que peu de pays en développement se sont activement impliqués dans ces négociations, alors qu'ils représentent la majorité des pays votant (un pays – une voix).

## MARCHE INTERNATIONAL DE RIZ

### **Production mondiale**

Le riz est la deuxième céréale alimentaire dans le monde. En 1990, 525 millions de tonnes de paddy ont été produites et 592 millions de tonnes en 1999. La production demeure géographiquement concentrée, provenant à plus de 90 % de l'Asie orientale et méridionale. **La Chine et l'Inde seuls fournissent régulièrement plus de la moitié du riz mondial.** Le Brésil est, devant les États-Unis, le premier producteur non asiatique, l'Italie venant au premier rang européen.

**Consommation mondiale** : Trois grands modèles de consommation de riz peuvent être distingués :

- modèle asiatique avec une consommation moyenne dépassant les 100kg/habitant par an (Chine : 110kg )
- modèle pays en développement subtropical, entre 35 et 65kg/habitant par an (Côte d'Ivoire : 60kg )
- modèle occidental, inférieure à 10kg/habitant par an ( France : 4kg).

**Observation** : La majeure partie de la production mondiale de riz est consommée sur place.

**Echanges commerciaux** : Le marché international du riz est caractérisé par la faiblesse de ses échanges. En effet, les principaux pays producteurs sont aussi les principaux consommateurs. Depuis, 1997, entre 22 et 27 millions de tonnes de riz ont été mises sur le marché international, à peine 3 à 4 % de la production mondiale. A moyen terme, on estime que le marché mondial devrait progresser de 3% par an. Mais des incertitudes persistent car le comportement des pays importateurs à moyens et faibles revenus reste très aléatoire en raison de la vulnérabilité de leur économie.

**Prix sur le marché international** : Malgré l'existence d'un contrat à terme sur le riz négocié sur la bourse de Chicago au "Chicago Board of trade », aucun cours n'est utilisé en référence internationale. Il y a peu de publications régulières indiquant les niveaux de prix pratiqués. Néanmoins, il est possible d'obtenir les cours de plusieurs variétés et provenances (voir tableau). Les prix sont très instables du fait que certains gros producteurs sont à la limite de l'autosuffisance. Ainsi, selon les années (et en particulier selon les conditions climatiques), ils sont exportateurs, importateurs ou les deux simultanément, avec des changements importants dans les volumes commercialisés. La baisse tendancielle des prix depuis 1996 semble continuer au lendemain du nouveau millénaire. Cela est en grande partie dû à la surabondance des excédents exportables et à la faiblesse de la demande principalement conduite par les pays asiatiques.

## LE SECTEUR RIZICOLE AU MALI

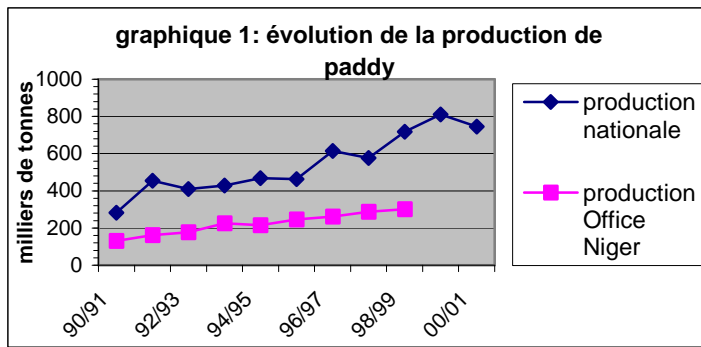
Cet article se propose de présenter rapidement de l'évolution économique du secteur riz au Mali depuis 10 ans. Le sujet est vaste. C'est pourquoi, dans un premier temps nous passerons juste en vue l'évolution de la production, des échanges nationaux et avec le reste du monde, et des prix du riz sur le marché malien.

Au niveau macroéconomique, l'importance du secteur rizicole ne cesse de croître (6,4% du PIB en 2000). Si le riz ne semble pas représenter un enjeu majeur (au regard du coton par exemple) du point de vue de la comptabilité nationale, il l'est indéniablement en terme de sécurité alimentaire.

**La production de riz au Mali** : La culture du riz se pratique dans toutes les régions du pays. Pour la campagne 1999/00, les quatre principales régions de production ont été Ségou (52%), Mopti (21%), Sikasso (12%) et Tombouctou (8%). On trouve des systèmes de culture à maîtrise totale de l'eau (Office du Niger, Baguinéda, ...), en submersion contrôlée (Office Riz Ségou, Office de Riz Mopti, ...) mais aussi en submersion libre (région de Gao, ...). La participation des différents systèmes à la production nationale est difficilement évaluée actuellement. Néanmoins, il est avéré que l'Office du Niger joue un rôle prépondérant, fournissant entre 40 et 50% de la production nationale.

La production malienne de paddy a beaucoup augmenté depuis 10 ans comme le montre le graphique 1. En effet, la production de la campagne 1990/91 a été de 286 000 tonnes alors que celle de la campagne 1999/2000 s'est

élevée à 810 000 tonnes (année record). Pour la campagne 2000/01, il est prévu une production de paddy de 745 100 tonnes, soit 463 000 tonnes de riz.



(Source : DNSI/DNAMR)

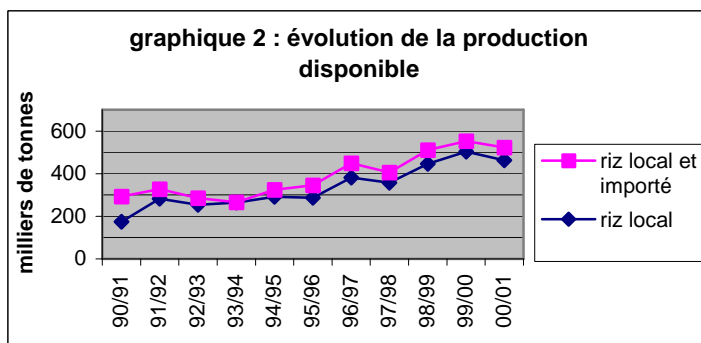
Cette croissance de la production s'explique en partie par les éléments suivants :

**Les rendements ont progressé et en particulier à l'Office du Niger** : En moyenne nationale, la production à l'hectare serait passé de 1,4 t en 90/91 à 2,3 t en 99/00. Cette tendance est vraie pour tous les systèmes de production mais la moyenne cache des disparités importantes entre ces différents systèmes. En effet, le rendement moyen en maîtrise totale de l'eau avoisinerait les 4 t/ha (avec plus de 5 t/ha dans les zones réaménagées de l'Office du Niger) et celui des productions en submersion libre serait de l'ordre de 0,8 t/ha.

**Le développement des cultures de contre-saison a aussi été un facteur de croissance de la production** : La production de contre- saison est évaluée à environ 18 000 t pour la campagne 2000/01 (DNAMR).

**Les superficies cultivées ont augmenté, quels que soient la zone et le système de production** : Par exemple, les PPIV de la région de Mopti se sont énormément développés ces dernières années, ainsi que les rizicultures pluviale et en périmètres irrigués dans les régions du nord. En 1990/91, 239 797 ha auraient été cultivés en riz (DNA citée par S. Dupressoir, 1998), 274 621 ha en 1998, dont plus de 60 000 ha en maîtrise totale de l'eau (source GFA, 2000). Pour la campagne 1999/00, la surface totale aurait atteint 344 888 ha (source DNSI/DNAMR, bilan de campagne, 2000). Actuellement à l'Office du Niger, 56 115 ha sont cultivés en casier et 6 945 ha hors casier.

**Les échanges** : Au niveau national, il faut noter que la part de la production commercialisée est relativement faible, le riz est en grande partie consommé par les producteurs. La proportion du riz commercialisé varie selon les systèmes de production et serait en moyenne nationale de l'ordre de 30% (source : estimation CPS/IER en 1998, cité par Diakité en 2000). La proportion réelle doit être supérieure car les quantités commercialisées par les producteurs sur les marchés locaux ainsi que les flux transfrontaliers sont mal connus et certainement sous-évalués. Le riz importé au Mali est en très grande majorité d'origine asiatique (Thaïlande, Vietnam, Inde et Chine) et de faible qualité, à taux de brisure relativement élevé (25-35% ou 100%) et parfois vieux. Il alimente en partie les marchés des centres urbains et de Bamako en particulier.



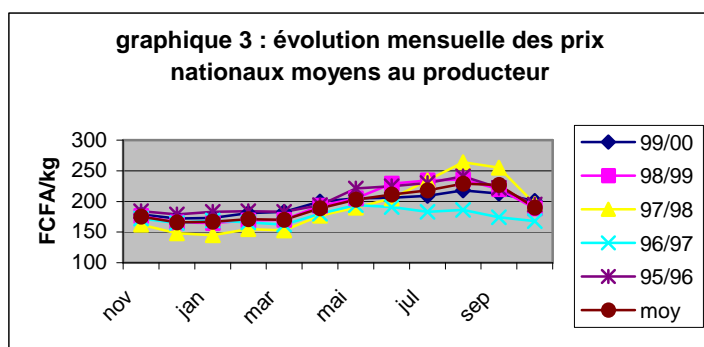
(source, DNSI/ DNAMR)

Le graphique 2 montre l'évolution des importations au regard de la production disponible. On constate que l'évolution des importations suit celle de la production locale. Ainsi, le Mali importe bon an mal an entre 20% (95/96) et 10% (99/00) de sa production. La tendance récente montre une stabilisation à moins de 15%. Le riz malien conserve et gagne même quelques parts de marché sur le territoire national.

Les exportations maliennes sont très mal évaluées et il est difficile de donner autre chose qu'un ordre de grandeur. D'après les bilans céréaliers du DIAPER/ CILSS, entre 94 et 99, le Mali aurait exporté seulement 200 tonnes de riz en 97/98. Les exportations réelles sont certainement plus importantes. Les pays destinataires sont de la sous-région exclusivement, dont les principaux seraient la Guinée, la Mauritanie et le Sénégal.

Les disponibilités totale et par tête (+37% entre 1990 et 2000) en riz augmentent, et ce sous l'effet d'une forte croissance de la production. Le Mali est importateur net de riz mais la disponibilité totale est assurée à environ 85% par la production nationale, cette part est en léger progrès. L'enclavement joue ici un rôle de protection (le Mali est moins exposé que la Côte d'Ivoire ou le Sénégal) qui s'est trouvé renforcé conjoncturellement par la dévaluation du FCFA.

**Les prix** : Les prix au producteur ont beaucoup augmenté depuis 1990, et la dévaluation a beaucoup contribué à cette évolution (+ 41% entre les campagnes 93/94 et 94/95), à travers notamment le renchérissement des intrants importés et payés en devises. Depuis, le niveau du prix annuel moyen au producteur a diminué légèrement, passant de 196 en 95/96 à 183 FCFA/ kg en 99/00 (Source, OMA 2 001).



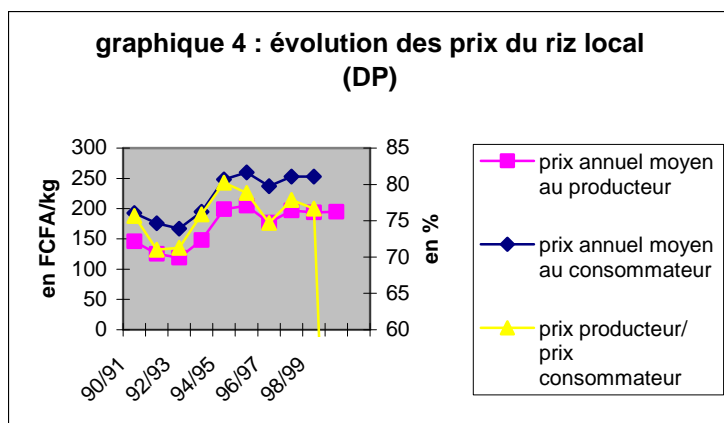
(Source : OMA)

Le graphique 3 illustre la forte saisonnalité des prix du riz. On voit aussi pour toutes les années, sauf 96/97, l'évolution des prix est proche de celle de la moyenne de ces 5 dernières années, ce qui traduit une certaine stabilité.

Les prix du riz au consommateur dépendent de la qualité et aucun prix moyen n'est systématiquement calculé. Au niveau de l'OMA, les prix du riz importé sont enregistrés mais ne sont pas diffusés. Approximativement, le prix du riz brisure importé oscille entre 250 et 275 FCFA/kg et celui du riz 35% de brisures entre 275 et 300 FCFA/kg. On peut noter qu'avec l'application du TEC (tarif extérieur commun) la pression fiscale est de 32,75% (dont 10 points de droits de douane).

Pour le riz local, l'OMA enregistre 5 prix : deux pour les riz usinés (brisures et riz 40% de brisures), un pour le riz DP, riz tout venant des décortiqueuses privées (c'est-à-dire la plus grosse part du riz commercialisé) et deux pour les riz étuvés (blanc et rouge). En général, les relevés montrent la différence de qualité, le riz DP étant moins cher que les riz usinés ayant dans l'ensemble des taux de brisure d'impuretés inférieurs. Il est observé une différence de l'ordre de 25 FCFA/ kg entre ces différentes catégories. Pour le riz DP, le prix sur les marchés peut être différencié selon la « variété » du riz (« BG » ou la « Gambiaka ») et la propreté.

Le graphique 4 montre l'évolution du prix au producteur et celle du prix du riz DP à Bamako. On s'aperçoit que la part du prix final revenant au producteur se maintient autour de 76% depuis la dévaluation et ce à un niveau plus élevé qu'avant le changement de parité (73%).



(Source : OMA/ INSAH)

En conclusion, la filière riz malienne qui constitue un enjeu important en terme de sécurité alimentaire se développe depuis 10 ans. Le riz nourrit et procure des revenus à une proportion croissante de la population agricole et est devenu l'aliment principal dans les centres urbains. La croissance de la production est motivée par la demande croissante et par l'amélioration des revenus tirés de la vente de paddy ou de riz.

Le potentiel productif est indéniable et l'activité rizicole semble économiquement rentable. Par ailleurs la demande malienne se développe et le riz malien peut prétendre concurrencer les riz asiatiques sur les marchés de pays limitrophes. Cependant, le pouvoir d'achat des consommateurs maliens demeure faible et les exigences de qualité des pays dans lesquels le riz importé est fortement présent paraissent relativement élevées. Le maintien et l'amélioration de la compétitivité du riz malien dans la sous-région fait donc partie des défis à relever.

Ce passage en revue a permis la mise en lumière de l'ampleur des informations pourtant stratégiques dont les opérateurs et décideurs ne disposent pas, confirmant le rôle important que peuvent jouer le réseau et son bulletin.

### L'OMC ET LA FILIERE RIZ AU MALI

Depuis janvier 2000 un nouveau processus de négociations sur l'Accord agricole est engagé. Les pays en développement jouent cette fois-ci un rôle actif et formulent de nombreuses propositions, trouvant dans leur ensemble, que ce sont plutôt les pays développés qui ont bénéficié de l'accord passé. Il n'existe pas de position commune aux pays en développement. Mais, excepté ceux prônant la libéralisation totale du commerce mondial (groupe de Cairns), beaucoup de pays en développement se rejoignent sur les grands axes de revendication suivants :

- augmenter l'accès des marchés des pays développés et diminuer leurs subventions à l'exportation ;
- avoir la possibilité de pratiquer des soutiens internes à l'agriculture pour assurer la sécurité alimentaire et le développement rural ;
- faire respecter la « décision de Marrakech ».

Ces questions cruciales ont été discutées au Mali par la Cellule de Planification et de Statistique du Ministère du Développement Rural en 1999. Ce processus de réflexion sur les implications des accords de l'OMC sur l'agriculture malienne a été enclenché suite à une série de sensibilisation et de formation des cadres des départements en charge des questions agricoles et commerciales et les professionnels. En outre, des études ont été réalisées sur des filières porteuses notamment le riz, le coton, les fruits et légumes et le bétail/viande et lait. Ces études ont servi de support à un atelier dont les principales recommandations ont porté sur :

- la création d'une boîte « sécurité alimentaire »
- l'augmentation des taxes douanières sur le riz importé.

Au niveau national, plusieurs mesures ont été proposées. Il s'agit entre autres de :

- la prise en compte du riz dans la constitution des stocks nationaux de sécurité alimentaire,
- le soutien à la mise en place des stocks par les producteurs sous la forme de banques de céréales,
- la constitution d'un fonds de calamité à partir des taxes prélevés sur l'importation du riz,
- l'amélioration de la qualité du riz par le renforcement des services de contrôle.

On voit que les propositions des acteurs maliens en ce qui concerne le riz reflètent globalement les préoccupations premières des pays en développement. Le Mali a donc tout intérêt à développer des alliances avec d'autres pays dans la même situation afin de constituer une force de négociation.